

La Division Sexuelle du Travail DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Les femmes composent pratiquement les deux tiers des effectifs du ministère de l'Éducation nationale, c'est l'effectif féminin le plus important de la fonction publique d'État. L'une des explications de cet état de fait est la division sexuelle du travail qui attribue à certains métiers un caractère « féminin ». Au-delà de cette échelle globale, la division sexuelle du travail, qui explique notamment l'augmentation des temps partiels dans notre milieu professionnel, peut s'observer à divers niveaux au sein même de l'Éducation : en termes de corps, de catégories de personnels, de niveau d'enseignement, de discipline, de positions hiérarchiques. Elle a des conséquences concrètes sur les personnels féminins en ce qui concerne les disparités d'avancement, de salaires, d'affectations, de souffrance au travail, et de précarité.

La Division Sexuelle du Travail

La division sexuelle du travail désigne « la distribution institutionnelle ou coutumière des fonctions productives entre les sexes ». Danièle Kergoat la définit comme la forme de division du travail social découlant des rapports sociaux entre les sexes. « Elle a pour caractéristiques l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc...) » (1). Cette division du travail présente deux principes organisateurs principaux qu'on retrouve dans l'Éducation nationale. Un principe de séparation : il existe des travaux d'hommes et des travaux de femmes. Et un principe de hiérarchisation : un travail d'homme a plus de valeur que celui d'une femme. Ainsi, cette notion permet d'analyser deux sphères, la sphère domestique et la sphère professionnelle.

La sphère domestique d'abord : les études statistiques montrent que le travail domestique est toujours à la charge des femmes, et ce gratuitement. Pour cette raison les femmes ne peuvent pas, comme le peuvent les hommes, être totalement disponibles pour les tâches professionnelles (et syndicales ?). Cela peut se traduire par le choix du temps partiel ou par une tendance à se dévaluer face aux postes à responsabilité potentiels. En effet les salariées de l'éducation nationale rencontrent les mêmes difficultés que les autres femmes quant au cumul des responsabilités et la féminisation explique la part croissante du recours au temps partiel. Aujourd'hui dans l'éducation, environ 12 % des femmes sont à temps partiel pour seulement 3 % des hommes.

Dans la sphère professionnelle ces inégalités servent à la société pour « créer un système de genre » (Kergoat), dans lequel les professions dites « féminines » sont dévalorisées, notamment celles issues du travail domestique, qui assurent des fonctions de soin, de « care ». Certains métiers restent ainsi à dominante féminine : enseignantes, agentes administratives ou d'entretien, infirmières, conseillère d'orientation, etc...

ET AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

La division sexuelle du travail par corps et par catégories de personnels

Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'éducation nationale connaissent un taux de féminisation élevé : 85,5 % dans la filière administrative et 96,2 % dans la filière sociale et de santé. 68,1 % des personnels non enseignants sont des femmes, plus nombreuses parmi les ATOSS (75,5 %) que parmi les personnels d'encadrement (55,1 %). On retrouve également une forte inégalité au sein des différents corps enseignants : 60,5 % parmi les certifiés et seulement 50 % chez les agrégés. À l'Université, elles sont très peu nombreuses dans le corps des professeurs des universités (18 %) et proportionnellement deux fois plus nombreuses parmi les maîtres de conférences.

(1) KERGOAT, D. (2001). Le rapport social de sexe. De la reproduction des rapports sociaux à leur subversion.

→ La division sexuelle du travail dans l'organisation hiérarchique et selon des critères socio-spatiaux.

Les personnels d'encadrement sont majoritairement des hommes. Le personnel de direction de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale comprend 30 % de femmes, les recteurs et secrétaires généraux 20 %, les inspecteurs généraux 15%, les inspecteurs de l'éducation nationale 32 %, les personnels de direction d'établissement 35,8 %. On note également que la féminisation augmente en fonction inverse du prestige du poste : les femmes en 2004 composent 38,9 % des principales aux de collège tandis qu'elles ne sont que 27,8% des proviseuses de lycées polyvalents. On observe également un déséquilibre dans les territoires, selon leur niveau d'attractivité dans les mouvements liés aux mutations des personnels : ainsi, il est plus facile pour une femme d'accéder à des postes hiérarchiques dans les académies les moins attractives. L'académie demandée de Poitiers compte 24 % de femmes parmi les proviseurs et 35% chez les principales alors qu'elles représentent 36 % des proviseuses et 55 % des principales de l'académie de Versailles, moins demandée que Poitiers.

SUD Education ne revendique évidemment pas la féminisation des personnels de direction dont elle revendique la disparition - au profit d'une organisation autogestionnaire. Le constat semblait cependant intéressant en ce qu'il est révélateur du système de domination patriarcale à l'œuvre dans notre milieu professionnel.

→ La division sexuelle du travail par niveau d'enseignement

En effet plus le public auquel on s'adresse est jeune plus la profession est féminisée. Ainsi en 2006, 80% des enseignants du primaire sont des femmes et, dans le secondaire, elles sont 57 % dans le second degré mais ne représentent que 48,7% des professeurs des lycées professionnels et 35 % dans les universités (à peine le tiers des effectifs). Ainsi plus le niveau intellectuel des enseignant-e-s, dans les représentations mentales, est élevé, moins les femmes sont présentes. Au sein même de chaque degré d'enseignement on retrouve cette division : dans le secondaire, le collège est plus féminisé que le lycée. Dans le primaire, la maternelle est plus féminisée que l'enseignement primaire.

→ La division sexuelle du travail par discipline

La répartition des sexes est aussi fonction des disciplines enseignées : les femmes sont par exemple de plus en plus nombreuses dans les matières littéraires : en 1970, elles compo-saient 70% des effectifs des professeurs de langues vivantes, 81,6 % en 2006. L'accroissement de la féminisation de certaines disciplines est concomitant à un pourcentage en baisse des femmes dans d'autres disciplines, telles la physique-chimie : en 70, la parité est réalisée mais elles ne représentent plus que 42% 2006. Les inégalités dans ce domaine se renforcent avec une féminisation de plus en plus fortes des disciplines « littéraires » (lettres, langues vivantes, arts) mais aussi des disciplines tertiaires des lycées. Cela est directement corrélé au degré de prestige symbolique accordé aux disciplines, la filière scientifique restant aujourd'hui la filière « d'excellence ».

→ Et la division raciale du travail ?

Il existe également une division raciale du travail, y compris au sein de l'Education nationale, à propos de laquelle peu de travaux sont disponibles, d'une part car ces questions sont moins traitées, d'autre part du fait de l'absence de statistiques ethniques (à propos desquelles nous t'entamerons pas de débat dans ces pages). A noter l'étude intéressante de Suzy Bossard à propos des auxiliaires de vie scolaire « Quand compétences et conditions d'emploi font système : les Auxiliaires de Vie Scolaire en France et la division sexuelle, sociale et raciale du travail », qui date de 2013.

Sources des chiffres :

<http://cache.media.education.gouv.fr/file/33/8/6338.pdf>

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Commission_Pochard/18/8/Rapport_+_couverture_-_12-02-08_23188.pdf

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00766917/document>

<http://egaligone.org/2014/12/08/les-inegalites-femmes-hommes-a-leducation-nationale/>